



« Ouvrir l'oreille » Concours de capsules sonores FTM 2024

Cette fois, en attendant novembre, Féministe Toi-Même vous propose de participer à un concours de petites créations sonores - et féministes. Sortez vos micros, vos téléphones, vos programmes de montage : une seule contrainte, nous dégourdir les oreilles en moins de 3'...

Une capsule sonore, c'est une petite forme audio, avec un contenu court et accrocheur. En quelques dizaines de secondes ou en quelques minutes, la capsule raconte quelque chose sous un angle précis. Elle peut inclure des éléments divers (monologue, dialogue, son d'ambiance, bout de phrase pourrie chopée sur le net, musique, etc.) et prendre des formes très variées. Poétique, mordante, didactique, politique, la capsule vise à créer un impact unique et puissant sur l'auditeur^{es}, que ce soit une émotion particulière, une surprise, une révélation, ou une réflexion.

Bref, éclatez-vous, surprenez-nous, enchantez-nous ou révoltez-nous, et gagnez un des nombreux prix en envoyant votre œuvre au plus tard le dimanche 6 octobre 2024 à minuit à concours@feministetoimeme.be.

La proclamation des résultats aura lieu durant la onzième édition du festival Féministe toi-même le 9 novembre 2024 au centre Tour à Plomb (Bruxelles). Les capsules primées seront diffusées sur les ondes et les sites des partenaires et les gagnant^{es} se partageront un bon d'achat chez Tulu, des abonnements au magazine axelle, des heures de studio d'enregistrement chez Amazone, un an de prêt gratuit chez PointCulture...

Un concours proposé par la collective Féministe toi-même ! en collaboration avec Amazone, l'ASCR - atelier de création sonore radiophonique, Corps écrits, Radio Campus, Radiola et PointCulture.

Des questions ? > info@feministetoimeme.be

RÈGLEMENT

1 « Ouvrir l'oreille » est un concours de créations sonores ouvert à toutes et tous, quels que soient l'âge, la nationalité ou le lieu de résidence des participant^{es}.

2 L'œuvre présentée devra être une création sonore originale. Les citations et l'utilisation d'extraits sonores d'œuvres ou de matériaux existants sont autorisés pour peu qu'ils servent un propos original et personnel.

3 Il ne sera admis qu'une seule proposition par participant^e au concours. Les réalisations en collaboration sont en revanche admises. Dans ce cas, les auteur^es désigneront une personne de contact pour le secrétariat du jury.

4 Sont exclus les œuvres présentant un caractère publicitaire ainsi que toute œuvre ayant fait l'objet en tant que telle d'une diffusion audiovisuelle.

5 La capsule sonore ne pourra pas excéder la durée de 3 minutes. La durée minimale n'est pas précisée.

6 La participation est anonyme. Un formulaire d'identification, dûment complété et signé, sera envoyé en pièce jointe séparée (cf. le modèle ci-après).

7 Les fichiers, comportant le titre de la création sonore sans aucune mention du nom de l'auteur^e, devront parvenir pour le 6 octobre 2024 à minuit au plus tard, sous format électronique (format wav ou mp3), à l'adresse suivante : vlacroix@centrelibrex.be.

8 Le jury sera constitué de personnes compétentes choisies par les organisateur^{ices}. Il décidera de l'attribution des prix et mentions. Ceci implique qu'il peut renoncer à toute attribution de prix dès lors qu'il estime la qualité de l'œuvre ou des œuvres insuffisante.

9 Un pré-jury pourra être organisé si nécessaire.

10 Les résultats seront rendus publics dans le cadre du festival Féministe toi-même ! qui se tiendra le 9 novembre 2023 au centre Tour à Plomb,. Tous^{es} les participant^es seront personnellement invité^es.

11 La participation au concours implique la cession du droit de diffuser les œuvres primées, en tout ou en partie. Les diffusions des œuvres lauréates ne donneront dès lors lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.

12 Du seul fait de leur participation au concours, les auteur^es garantissent les organisateur^es contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit de leur proposition.

13 Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.

14 L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les Cours et Tribunaux de Bruxelles sont compétents.

FICHE D'IDENTIFICATION

À envoyer dûment complétée et signée dans un document joint,
à l'adresse : vlacroix@centrelibrex.be.

Je soussigné,

Nom

Prénom

Rue N°

Boîte

Code postal

Localité

Téléphone

Adresse électronique

Auteurice du texte intitulé

me présente au concours « Ouvrir l'oreille »